

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

ARRÊTÉ ZONAL N° PREF_DIA_BCI_2017_05_22_01

**portant approbation du document-cadre zonal
relatif aux procédures préfectorales
et aux mesures de dimension interdépartementale
en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant**

LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE – RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

*VU le code de l'environnement ;
VU le code de la route ;
VU le code de la sécurité intérieure ;
VU l'arrêté du 7 avril 2016 modifié relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de
pollution de l'air ambiant
VU l'arrêté du préfet de zone n° 2015005-0001 du 5 janvier 2015*

ARRÊTE :

- Article 1 :** L'arrêté du préfet de zone n° 2015005-0001 du 5 janvier 2015 est abrogé.
- Article 2 :** Le document-cadre zonal relatif aux procédures préfectorales et aux mesures de dimension interdépartementale en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant, joint en annexe au présent arrêté, est approuvé. Ses dispositions entrent en vigueur à la date de publication du présent arrêté.
- Article 3 :** Toutes dispositions antérieures relatives aux procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air continuent de produire leurs effets pendant un délai de six mois à compter de la publication du présent arrêté.
- Article 4 :** Les préfets des départements de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, le préfet délégué pour la défense et la sécurité, le préfet, le secrétaire général de la préfecture, le préfet délégué pour l'égalité des chances, le chef d'état-major interministériel de zone, le directeur de cabinet du préfet délégué pour la défense et la sécurité, les militaires et fonctionnaires des administrations concernées sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lyon, le 22 mai 2017
Le Préfet
de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Henri-Michel COMET